[Nouvelles locales] : Algérie, Liban, Maroc, Tunisie, Madagascar, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, République du Zaïre

Autor(en): **Salzmann, F.**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **26 (1980)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ALGERIE

Ambassade, 27 bd Zirout Youcef, de 9 h à 12 h du dimanche au jeudi, Boîte postale 482,
Alger-Gare, Algérie.

Communiqué à l'intention des Suisses ayant résidé en Algérie antérieurement au 1er juillet 1962.

En complément aux communiqués publiés en décembre 1978 et mars 1979 concernant les Conventions franco-suisses de sécurité sociale des 9 juillet 1949 et 3 juillet 1975, les intéressés sont informés de ce qui suit : Par circulaire datée du 1er août 1979, le Directeur de la Sécurité sociale française a fait savoir aux caisses compétentes que dorénavant la condition de nationalité ne devra plus être opposée aux assurés étrangers bénéficiant d'un accord de sécurité sociale leur concédant les mêmes avantages, en matière d'assurance vieillesse, qu'aux ressortissants français.
Cela signifie que les ressortissants suisses ayant cotisé à la sécurité sociale en Algérie avant le 1er juillet 1962 pourront finalement obtenir sans difficulté auprès des services compétents de l'administration française la validation de ces périodes de cotisation.

LIBAN

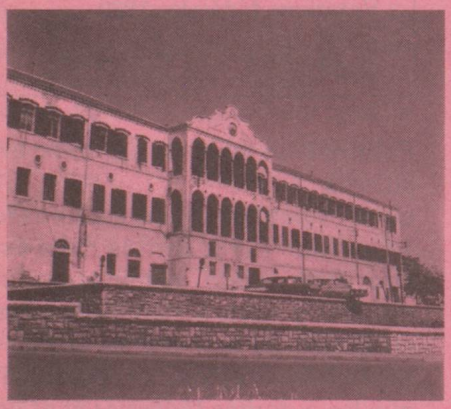

Beyrouth
Ambassade, rue John-Kennedy, Immeuble Achou, case postale 172, Beyrouth, de 9 heures à 12 heures du lundi au vendredi. Tél. 366-390/1.

MAROC

Rabat Ambassade de Suisse
Boîte Postale 169
Square Condo-de-Satriano.

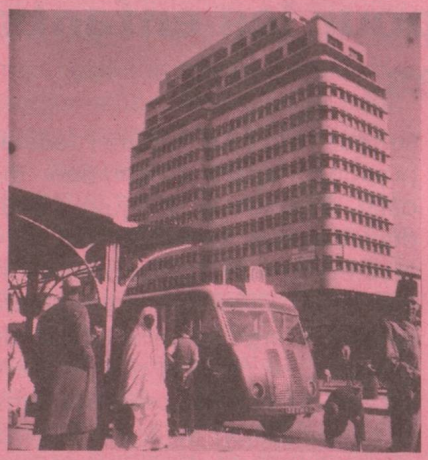

Casablanca
Consulat, 79, Mahaj Al Hassan Al-Tani (avenue Hassan II)
(De 9 h à 12 h du lundi au vendredi)
Case postale 5.

Chronique des Suisses du Maroc

Chers Compatriotes et Amis,
Me voilà bien en retard pour vous vous souhaiter santé et bonheur pour cette année 1980. Elle se présente mondialement tourmentée. J'en suis autant sensibilisé que vous, mais je crois que nous devons faire confiance aux insondables secrets du destin et garder confiance et foi dans la bonne volonté des hommes et comme disait Albert Camus : Il y a plus de choses à admirer que de choses à mépriser. C'est donc avec espoir et joie que nous accomplissons nos devoirs de tous les jours à côté de nos amis Marocains, qui, je l'espère récolteront les fruits de leur courage hautement prouvé.

A BERNE : Nous avons un nouveau Président, Georges André Chevallaz, lequel a abandonné les Finances fédérales pour diriger le Département militaire, remplaçant M. Gnaegi qui s'est retiré. Le Département des Finances a été pris en charge par M. Willy Ritschard lequel a abandonné l'Energie et Transports. Ce dernier Département a été pourvu par M. Léon Shlumpf, Conseiller nouvellement élu.
La Chancellerie fédérale continue à être assurée par M. Huber qui a comme Vice-Chanceliers MM. Buser et Sauvant.
Les délégations : Celle des questions ferroviaires disparait. Création d'une délégation pour la répartition des tâches de la Confédération : Cantons, et celle pour les Affaires jurassiennes sont officiellement instaurées. L'équilibre politique d'avant les élections d'octobre reste maintenu harmonieusement. Si un de nos lecteurs désire connaître la composition des délégations, je puis les lui fournir.
LE CONSEIL FEDERAL dans une de ses premières séances vient de poursuivre l'étude du plan financier 81-83 et des lignes directives de la politique gouvernementale.
— Statu quo en ce qui concerne Radio 24, on attend que le Gouvernement italien fasse appliquer les règlements internationaux.
— Edmond Kaiser (qui fait la grève de la faim pour obtenir de Berne une interdiction de fabrication et d'exportation d'armes de Suisse) Georges André Chevallaz lui écrira une deuxième lettre.
— Examen d'un rapport intermédiaire sur l'harmonisation des Bourses d'études sur le plan fédéral.
COMMERCE EXTERIEUR : En 1979 chute de nos exportations par rapport à sa part habituelle au commerce mondial — conséquence de la forte réévalution du franc suisse en 1978. Notre balance du Commerce Extérieur pour les premiers 9 mois 79 présente un solde déficitaire de 3.897 millions de francs contre 810 millions pour toute l'année 1978.
MARCHE DU TRAVAIL : Très équilibré, sans travail 0,3 % = 8900 chômeurs — 9700 postes offerts.
BERNE : Le Gouvernement renonce à la taxe sur le lait (profiteront laitiers et consommateurs).
La Suisse participe à de nouvelles activités de l'Agence Spatiale Européenne dans trois secteurs : Développement complémentaire de la fusée

Ariane, phase préparatoire du laboratoire spatial Spacelab et programme européen de Télédétection par satellites.

LE CONSEIL FEDERAL propose une nouvelle distribution du produit de l'impôt fédéral direct : acte de solidarité, le message propose de rendre plus équitable cette prééquation, c'est-à-dire les Cantons riches (Genève, Zurich, Bâle) recevront moins d'argent, les cantons faibles (Valais, Obwald etc) recevront davantage.

Attendons que le nouveau projet de loi soit adopté — il le sera.

Un texte de loi, dans la constitution proposé par le Conseil fédéral sur l'égalité des droits entre hommes et femmes :

Voici le texte qui devrait compléter l'article 4 de la Constitution (tous les Suisses sont égaux devant la loi, il n'y a ni sujets ni privilégiés de lieu, de naissance, de personnes ou de famille).

Texte du Conseil fédéral : l'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont le droit à un salaire égal pour un travail égal.

Le texte s'il est adopté par le Souverain annule le texte de l'initiative déposée par les associations féminines le 18 Janvier 1975.

Une nouvelle loi sur l'Assurance chômage est en préparation : Elle couvrira la mobilité professionnelle, le reclassement, la mobilité géographique, indemnité de déménagement etc. La cotisation patronale est prévue à 8 % contre 0,5 % actuellement. (Patrons et Syndicats sont d'accord).

2e PILIER POUR SALAIRES : prévoyance professionnelle obligatoire.

Projet en gestation depuis 27 mois devant le Conseil des Etats. Le projet sous la loupe présenté par le Conseil National (80 % de leur salaire antérieur aux couples rentier, 60 % aux rentiers seuls) est considéré comme non-supportable sur le plan économique. Nos conseillers aux Etats semblent diriger l'étude vers des rentes découlant des cotisations payées, système qui permet que soit fixée à l'avance l'ampleur des prestations.

Avec quelques chances le 2e pilier sera renvoyé pour adoption au National avant la fin de 1980 — AIN CHALLAH.

Activités du Cercle suisse pendant le 4e trimestre 1979

La reprise des activités du Cercle a toujours lieu au début du mois d'octobre après la fermeture estivale de trois mois. Un buffet copieux a réuni de nombreux Suisses et leurs amis le vendredi 5 octobre. Les contacts ont été ainsi renoués, ce qui laisse bien augurer des soirées à venir.

En effet, une soirée Saint-Hubert (entendez par là que la chasse était à l'honneur) a été organisée le vendredi 26 octobre à la satisfaction générale. Bonne chère, bon vin, bonne ambiance.

La période d'austérité que nous subissons implique les restrictions d'importation que vous savez. C'est ainsi que le gruyère figure parmi les produits dont l'importation est dorénavant interdite. C'est pourquoi les Suisses et leurs amis étaient particulièrement nombreux le 16 novembre à déguster une succulente fondue au fromage, laquelle, compte tenu des circonstances, fut appréciée.

Le mois de décembre débute traditionnellement par la célébration de l'Escalade chère à nos amis genevois. Les événements de 1602 ont été commémorés avec le faste habituel. Il faut ici remercier tout spécialement nos amis Gérard Demaureux et son épouse, genevoise de naissance, mais vaudoise d'adoption, d'avoir offert la Marmite de la Mère Royaume sans laquelle cette commémoration ne serait pas ce qu'elle est. De plus, notre ami Buzberger avait eu la délicate attention de rapporter de Genève, le jour même, une marmite achetée sur les lieux mêmes de l'Escalade. Le geste de notre compatriote neuchâtelois a été fort apprécié. Sans aucun doute, nos amis genevois auront à cœur de participer à la soirée neuchâteloise prévue au mois de mars prochain, soirée dont l'animation est précisément assurée par P. Buzberger.

Le samedi 15 décembre, tous les enfants suisses ou nés de mère suisse étaient réunis autour du sapin, dans l'attente fébrile du Père Noël. Celui-ci a fait son entrée à l'heure prévue et a pris le temps de saluer personnellement chaque enfant en lui remettant un cadeau de circonstance assorti des recommandations d'usage quant à la sagesse et à l'obéissance. Un goûter copieux a été apprécié par petits et grands. Qu'il me soit permis de remercier ici tout particulièrement nos dames suisses qui se dévouent chaque année sans compter pour que cette fête soit toujours un succès. Les remerciements vont aussi bien entendu au Père Noël que nous retrouvons chaque année avec tant de plaisir. Il est heureux de constater une fois de plus que le poids des années n'a aucune prise sur lui et nous nous réjouissons d'ores et déjà de le saluer à nouveau au mois de décembre prochain.

Le grand réveillon du Cercle suisse a été un franc succès. Un menu gastronomique digne des plus grandes tables a prouvé une fois de plus que les qualités culinaires de notre dévouée gérante, Mme Delbreil, sont de plus en plus affirmées.

Le passage d'une année à l'autre eut lieu dans une ambiance très chaleureuse à laquelle contribuèrent la danse et les cotillons. 1979 est mort, vive 1980 !

Il est bon de rappeler qu'en dehors des soirées susmentionnées, le déjeuner des Hommes d'Affaires suisses du premier jeudi de chaque mois réunit autour de notre Consul et parfois autour de notre Ambassadeur, lorsque ses charges le lui permettent, une vingtaine de compatriotes. A cette occasion, la rencontre ne se borne pas tout simplement à se retrouver autour d'une table bien garnie, mais aussi à entendre un exposé de caractère économique ou social, exposé qui donne toujours lieu à un débat nourri.

Chaque mardi soir, le tournoi de bridge, sous la direction éclairée de M.Delbreil, réunit de nombreux bridgeurs.

Le dernier mercredi du mois, et non plus le dernier jeudi comme précédemment, les jasseurs sont fidèles au rendez-vous. La lutte est toujours vive pour la conquête de la traditionnelle pièce d'or. Tous ceux qui sont intéressés par ce jeu typiquement suisse, mais facile à apprendre puisqu'il s'agit en fait d'une version helvétique de la belote, sont priés de se faire connaître auprès du Président du Cercle suisse.

7 mars Soirée des Neuchâtelois

23 mars Soirée-couscous.

Permettez à votre rédacteur de remercier et de complimenter le Comité du Cercle, le Président Campiche en particulier, pour son inlassable activité.

F. Salzmann.

Et voici une bien triste nouvelle.

Vous, qui avez été au 1er Août à Bouskoura, savez que notre Bouazza chauffeur au service de nos Ambassadeurs depuis toujours avait eu un sérieux malaise. Mais voici que M. l'Ambassadeur Weber me fait savoir qu'il a plu au Tout-Puissant d'enlever notre ami le 18-12-79 à l'affection de son patron et de ses amis, car Bouazza était pour nous un ami et M. l'Ambassadeur ajoute :

Bouazza respirait la joie de vivre. Non seulement il était partie intégrante de l'ambassade et un élément important dans nos contacts humains avec notre entourage maroco-suisse, mais il l'était de façon particulièrement positive, active et « participante ». Quand par exemple il accompagnait ma femme dans les localités ou quartiers écartés ou éloignés pour ses achats ou, distribution d'objets, denrées, vêtements pour le « Cercle diplomatique de Bienfaisance », il se comportait autant en grand frère protecteur et vigilant qu'en collaborateur fidèle et dévoué. Et cela n'est qu'un exemple entre mille...
Le prestige justifié dont il jouissait parmi ses pairs et dans de nombreux milieux commerçants, artisanaux et autres faisait de lui un « seigneur ». Cet homme jovial, bienveillant, parfois emporté mais toujours humain, était profondément imprégné du sens de la responsabilité et de l'importance de la dignité dans le comportement de tous.
Nous sommes fiers de penser que ce Marocain à 100 %, patriote et nationaliste à tous crins, était aussi un peu Suisse par tout ce qu'il nous a donné pendant plus d'un quart de siècle d'une collaboration précieuse dont nous lui resterons toujours reconnaissants.
A la famille de notre cher ami Bouazza, j'exprime en notre nom à tous notre respectueuse et profonde sympathie.

Communications officielles

Pour tous renseignements, prière contacter le Président du Cercle Suisse, M. J. R. Campiche, Directeur Général de SOMACHIM, 44, rue Mohamed Smiha Casablanca.
Votre rédacteur : F. Salzmann, 7, rue de Stockholm Casablanca.
La Maison suisse, 27, rue Guédj, Mme Delbreil, Tél. : 26-93-68.

Carnet blanc

Max Corpataux et Habida Labiba, le 1-9-79 à Marrakech.

Carnet rose

Frank Philippe Marcel, fils de Eric et Véronique Honegger.

☆

TUNISIE

Ambassade de Suisse
10, rue Ech-Chenkiti
Mutuelleville
TUNIS
Tél. : 281-917 — 280-132
Télex 12447

L'Ambassade communique

Le flûtiste suisse Félix Dorigo était soliste au concert de l'orchestre symphonique de Tunis, qui a eu lieu le 28 février 1980 au Théâtre Municipal. Le 25 mars, M. Dorigo donnera à la résidence de l'Ambassadeur un récital pour des hôtes tunisiens et étrangers, avec le concours du poète tunisien Abdelaziz Kacem. Cette soirée de musique et de poésie sera également présentée au public le 4 mars au Centre culturel allemand à Tunis.
Du 14 au 23 mars 1980, *des affiches suisses* seront exposées à la Galerie Yahia à Tunis. L'exposition montrera des affiches artistiques, lauréates d'un concours annuel organisé par le Département fédéral de l'Intérieur, et s'adresse particulièrement aux représentants de l'art graphique et photographique et aux milieux de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme tunisiens.
Au cours du printemps prochain, deux *peintres suisses* exposeront à Tunis ; *Eugen Bänziger* au début du mois de mars au Centre culturel allemand et *André Sugnaux* du 18 au 25 mars à la Maison de la Culture Ibn Khaldoun.
L'Ambassadeur de Suisse organise le premier lundi de chaque mois à sa résidence de Carthage un *déjeuner d'affaires*. Les hommes d'affaires *suisses* qui s'y intéressent sont priés de s'inscrire auparavant auprès de la secrétaire de l'Ambassadeur, Mme Salles, téléphone 281.917.
Les Suissesses désirant participer au *thé trimestriel de l'Ambassade* et qui ne sont pas encore inscrites sont priées de s'adresser à la secrétaire de l'Ambassadeur, Mme Salles, téléphone 281.917 en indiquant leur préférence (le mercredi ou le vendredi).

Le *Fonds suisse de solidarité* à l'étranger a payé en 1978 des indemnités pour un total de frs. 140,000. — dont frs. 10,000. — à une compatriote qui a perdu ses moyens d'existence en Tunisie.
Les événements en Iran qui ont obligé une vingtaine de Suisses à quitter ce pays démontrent une fois de plus la grande utilité de ce fonds.
Radio suisse internationale émet chaque jour pendant 30 minutes en langue arabe, à 17. 30 h, sur la bande de 31 m (9535 kHz).

L'Union suisse communique

Le Noël des enfants a eu lieu le 22 décembre 1979 à l'Hôtel Sidi Bou Said. Le Père Noël a distribué aux nombreux enfants sages et moins sages quelques jouets et friandises. Merci à Swissair pour le sapin « arrivé tout frais du Jura ».

L'Association d'amitié Tunisie-Suisse communique

L'Association d'amitié Tunisie-Suisse, qui a été fondée par nos amis tunisiens il y a environ deux ans, est maintenant également ouverte à tout citoyen suisse. Les intéressés qui désirent en devenir membre peuvent s'adresser directement à l'Association, Maison de la Culture d'El Menzah, *Tunis*.
La contribution annuelle de deux dinars tunisiens est payable au compte courant N° 104044.0359/0 de la Banque du Sud, 14, avenue de Paris, Tunis.
Une communication ultérieure vous renseignera sur le programme de l'Association pour 1980.

MADAGASCAR

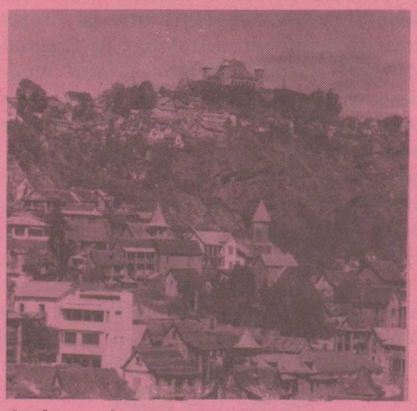

Ambassade
ANTANANARIVO
Rue Solombavambahoaka Frantsay 77

Cercle Suisse
B. P. 926
Antananarivo

CAMEROUN

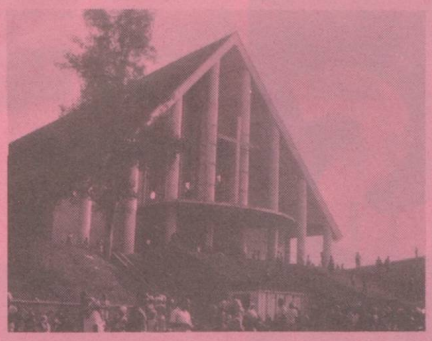

YAOUNDE
Ambassade, B.P. 1169 ;
Villa Zogo-Massy, route du Mont-Fébé, Quartier Bastos.
Réception de 8 h à 12 h et de 15 h à 16 h du lundi au vendredi.

OUGANDA

Consulate of Switzerland
P.O. Box 4886
Kampala
Téléphone 51455

COTE-D'IVOIRE

Abidjan
AMBASSADE
Immeuble Les Arcades,
Rue Franchet d'Espérey
(de 8 h à 12 h du lundi au vendredi)
Boîte postale 1914, Abidjan

SENEGAL

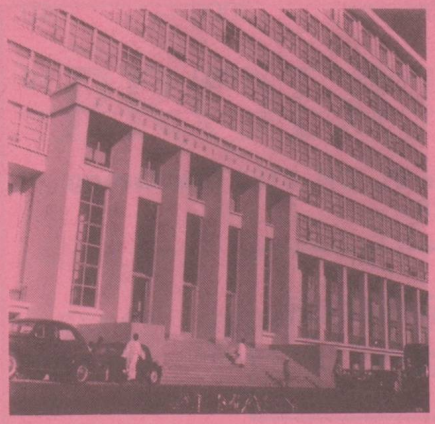

Dakar
Ambassade, 1, rue Victor-Hugo (de 9 h à 12 h du lundi au vendredi), boîte postale 1772, Dakar (Sénégal). Tél. : 263-48-(49).

L'Ambassade de Suisse à Dakar est compétente pour la Gambie, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Mauritanie : agence consulaire de Suisse : M. Henri Muller, Consul de Suisse, B.P. 132, Nouakchott.

Mali : agence consulaire de Suisse M. Roger-Gaston Progin, Consul de Suisse, B.P. 1124, Bramako.

ILE MAURICE
Port-Louis
Consulat, 2 Pope Hennessy Street (de 8 h à 16 h 30 du lundi au vendredi), boîte postale 437, Port-Louis (Ile-Maurice).

Nairobi
Ambassade de Suisse
International House, 7e étage Mama Ngina Street P.O. BOX 20008 Nairobi. Tél. 28735.

Kigali Ambassade de Suisse
21, avenue de la Révolution
Bâtiment de l'AMIRWANDA, 1er étage
Kigali - B.P. 597 - Tél. : 55-34

REPUBLIQUE DU ZAIRE

Kinshasa
Ambassade de Suisse
Résidence « Les Flamboyants »
Angle des avenues de la Nation et Lumpungu
B.P. 8724 - Tél. 222.85 et 25.099
Réception de 9 h 30 à 12 heures samedi excepté ou sur rendez-vous.

Communication de l'Ambassade

L'année 1979 aura vu de nombreux changements à Kinshasa :
M. l'Ambassadeur Rémy Godet s'est retiré sur les bords enchanteurs du lac de Neuchâtel, le 11 mai 1979. Il est remplacé le 23 juin par M. Gérard Franel qui arrive de Belgrade avec son épouse et deux jeunes enfants. Des mutations aussi à la Chancellerie, avec le départ de Mme Stadler pour Lima, le 4 mai 1979 ; elle n'a été remplacée que le 8 octobre 1979 par M. Alex Zünd, qui débarquait de Toronto, où il a trouvé son épouse. A la Chancellerie toujours, le stagiaire Gian Carlo Fenini a quitté Kin-la-Belle le 20 août 1979 pour aller passer ses examens à Berne ; après sa réussite, il a été transféré à Hambourg le 1er octobre 1979. Son successeur, M. Louis Haueter est arrivé le 4 janvier 1980, frais émoulu de Berne.

Pour nos compatriotes au Gabon

Je vous informe que le Chef du Département des Affaires Etrangères, M. P. Aubert, a conféré le titre honoraire ad personam de Consul de Suisse à
M. Eric Etter
adresse : c/o SOGEC
B.P. 305 — **Libreville**
en remplacement de l'estimé M. Claude Sonderegger, qui abandonne sa charge et se retire en Suisse.

Union des Suisses

Pour la première fois depuis sa fondation en 1951, l'U.d.S. a organisé un Gala cinématographique, avec le concours de Swissair et de l'Ambassade, projetant « La Fête des Vignerons 1977 » devant un public enthousiaste. La fête nationale a connu encore plus de succès qu'à l'ordinaire, car en plus du traditionnel feu de bois, nous avons eu un éblouissant feu d'artifices, offert par M. Andréa Baroni, chef d'Escale de Swissair.
Après le trou des grandes vacances, la reprise a eu lieu sous forme de concours de pétanque, devenu aussi une tradition automnale.
C'est le 24 novembre 79 qu'a eu lieu l'inauguration très attendue de la nouvelle piste de quilles. Au menu, raclette à gogo, à peine perturbée par quelques gouttes de pluie.
C'est à M. l'Ambassadeur Gérard Franel qu'est revenu l'honneur de lancer les deux premières boules. D'un jet magistral, il balaya les neuf quilles au premier essai, ce qu'aucun des quelque 200 autres participants n'a réussi à faire. Nore Ambassadeur a donc brillamment remporté ce concours inaugural. La fête a continué sur la piste de danse et s'est terminée sur une super tombola dont le gros lot était un billet d'avion Kinshasa-Zürich retour, offert par Swissair. Les enfants des membres n'ont pas été oubliés : le Père Noël est venu le 23 décembre, son sac rempli de cadeaux.
Le 16 février nous avons fêté Carnaval, avec bal et concours des meilleurs déguisements.
L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le dimanche 24 février.

AVIS

LOCATION DE VOITURES

Suisses de l'étranger,
Lors de votre arrivée en Suisse, par air ou par terre, une agence AVIS est à votre disposition.

Tarif mensuel spécial pour les Suisses résidant hors de l'Helvétie

Cat.	Modèle		1 mois incl. 3000 km Fr.	km suppl. Fr.
A	OPEL KADETT CITY 1200 S FORD FIESTA 1100 L		1199.—	–.15
B	VW GOLF 1500 GLS SIMCA HORIZON 1500 GLS	Radio Radio	1275.—	–.15
C	FORD TAUNUS 1600 L OPEL ASCONA 1900 S	Radio Radio	1375.—	–.19
D	AUDI 80 LS «A»	Radio	1500.—	–.19
E	OPEL REKORD 2000 S	Radio	1650.—	–.19
F	FORD GRANADA 2300 L	Radio	1800.—	–.19
G	BMW 318/320	Radio	1950.—	–.25
H	MERCEDES 250 «A» Air conditionné	Radio Cassette	2400.—	–.40
I	MERCEDES 280 S/SE «A» Air conditionné	Radio Cassette	3000.—	–.40
K	VW BUS	Radio	1850.—	–.19

Tous renseignements supplémentaires vous seront donnés par nos spécialistes.

N'oubliez pas:
AVIS, agence générale, Flughofstr. 61, CH–8152 Glattbrugg
téléphone 01 810 00 00, Teléx 56 518

Tarif valable dès le 1.1.1979